

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

ALERTE RENFORCÉE niveau 3/4



Interdiction d'arroser
les pelouses, les ronds-points,
les espaces verts publics et privés,
et les massifs fleuris



Interdiction d'arroser
les potagers
de 9h à 20h
Récupération des eaux de pluie à privilégier



Interdiction de laver
les véhicules
Ne pas laver hors stations professionnelles
équipées de système à haute pression
ou de recyclage



Fermeture
des fontaines publiques et privées
en circuit ouvert



Interdiction de remplir ou vidanger
les piscines privées...
sauf les piscines maçonnées lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Activités industrielles
et commerciales
Réduction de 50 % des volumes d'eau
sauf exceptions



Interdiction d'arroser
les stades, les golfs...
entre 8h et 20h
Réduction de 60 % des volumes d'eau



Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces imperméabilisées



Interdiction
de l'irrigation par aspersion
des cultures
entre 9h et 20h